

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la Reine,—Index codifié et Tableau des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la

Gazette du Canada, visant la période allant du 1^{er} janvier 1955 au 31 mars 1971. (Textes français et anglais) (Document parlementaire n° 283-1/347).

A 10 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.